

DEPECHE DE L'AGENCE FRANCE PRESSE

CDI INTERIMAIRE: LE CONSEIL D'ÉTAT DONNE PARTIELLEMENT RAISON A FO

GLGL

ECF0486 0318 /AFP-RJ40

PARIS, 29 nov 2018 (AFP)

Le Conseil d'État a donné raison à Force ouvrière, en décidant mercredi d'annuler l'extension d'un accord décidée en 2014 sur le "CDI intérimaire", créé un an plus tôt, ce qui ne remet toutefois pas en cause les contrats déjà signés.

La branche de l'intérim avait conclu en juillet 2013 un accord fixant les règles de ce nouveau CDI, signé alors par Prism'emploi, côté patronat, et par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, côté syndicat. FO et la CGT n'ont pas paraphé le texte, estimant alors que le compte "n'y est pas".

En février 2014, cet accord avait été étendu par arrêté par le ministère du Travail, puis promulgué dans la loi le 17 août 2015.

Le conseil d'État annule cette extension, a-t-il indiqué jeudi, au lendemain de la décision.

Toutefois, il souligne que les contrats signés depuis l'arrêté d'extension attaqué par FO et jusqu'à la promulgation de la loi "sont présumés conformes". En outre, la validité de ceux signés depuis la promulgation "ne pourra être remise en cause que pour autant qu'ils méconnaissent les dispositions du code du travail".

En juillet, la cour de cassation avait déjà donné raison à FO, considérant que les partenaires sociaux avaient outrepassé leurs compétences en créant ce contrat.

FO avait alors espéré, à tort, qu'une éventuelle annulation remette "en cause les CDI intérimaires conclus entre l'entrée en vigueur de l'accord en février 2014 et la promulgation de la loi du 17 août 2015".

Le syndicat s'oppose à ce contrat de travail, estimant qu'il maintient les intérimaires "dans une totale précarité, sans aucune protection inhérente au CDI traditionnel: pas d'indemnité de fin de mission, période d'intermission où le salarié doit se tenir à la disposition de l'agence, obligation d'accepter des missions même moins rémunérées et/ou loin du domicile de l'intérimaire.

Plus de 25.000 CDI intérimaires ont déjà été conclus, entre les agences d'intérim et les salariés, selon les professionnels du secteur.

bow/lum/pta

AFP 291036 NOV 18